



Droit des societes en nom propre

Par **berthelot**, le **08/06/2011 à 13:53**

Bonjour,rnrnJE CREE MON ENTREPRISE EN NOM PROPRE LE 10 NOVEMBRE 2010. EST CE QUE JE DOIS FAIRE OBLIGATOIREMENT UN BILAN AU 31 12 2010 OU PUIS JE FAIRE UN BILAN DE 13 MOIS ET DEMI EN 2011? rnMERCI POUR VOTRE REPONSE

Par **alterego**, le **08/06/2011 à 14:30**

BonjourrnrnIl n'est pas possible pour une entreprise individuelle d'opter pour un exercice comptable supérieur à 12 mois. rnrnSi vos revenus relèvent de la catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux, vous pouvez fixer la clôture de votre exercice comptable et fiscal au 09/11/2011.rnrnVous pouvez établir un bilan pour la période 10/11/2010 au 31/12/2010 puis, les années suivantes, pour l'année civile.rnrnCordialementrnrnrnrnrn[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]

Par **berthelot**, le **08/06/2011 à 16:49**

merci pour votre reponse qui est très claire bonne journée